

Groupe de travail Politiques publiques
Relevés de conclusions de la réunion du 15 décembre 2021

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Pierre-Marie Bommier – CGT spectacle Auvergne

Ophélie Declé (visio) – SAMPL CGT

Jérôme Savy (visio) – SFA CGT

Laurent Van Kote – CFDT

Employeurs

Marine Berthet – France Festival / PROFEDIM

Valère Bertrand - SYNAPI

Eva Duchamp et Joséfa Gallardo (visio) – Groupe des 20

Ludivine Ducrot - SMA

Claire Hébert – Les Forces Musicales

Diane Loichot – Grand Bureau

Christelle Morel – Fédération des arts de la rue

Bertrand Petit - SYNDEAC

Etat et collectivités

Bastien Colas et Ubavka Zaric – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

François Pouzadoux – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Stéphane Frioux – France Urbaine

Didier Gerardo (visio) – FNCC

Dominique Decq-Caillet – FNCC

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Nicolas Riedel – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Excusées :

Lisanne Lagourgue – Collectif marionnettes AURA / Thémaa

Anna Delaval - SCC

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Rappel des missions du groupe de travail

- Evaluation des différents plans de relance, préconisations pour un ajustement des aides 2022 et des critères de subventionnement (thème priorisé par le comité de pilotage)
- Articulation des différents niveaux de politiques publiques,
- Etablissement de préconisations pour une co-construction des politiques publiques
- Echanges autour des critères de subventionnement du secteur
- Accompagnement à l'éco-responsabilité, à l'égalité hommes/femmes

- Tour de table des membres du groupe : attentes des organisations présentes

Au gré des prises de parole, différents thèmes de travail peuvent être identifiés (voir détail des prises de position p.3). Ils seront discutés et hiérarchisés lors de la prochaine réunion du groupe.

- Mise en place de solutions face aux annulations qui se multiplient actuellement : activité partielle, congé maladie des artistes, responsabilité de l'annulation, système assurantiel, etc.
- Gérer les effets du coût des mesures sécuritaires et sanitaires sur les équipes et les lieux
- Repenser les critères de subventionnement (production et diffusion sont-ils des critères encore efficaces ?) et aux manières d'intégrer l'éco-responsabilité et l'égalité H/F aux critères de soutien
- Modalités des aides à l'emploi direct et indirect
- Rééquilibrage des soutiens entre territoires, notamment entre rural et urbain
- Repenser un modèle économique et de programmation pour les années à venir, dans le contexte d'une crise devenue structurelle
- Interroger la temporalité des aides aux équipes
- Gérer les effets de l'affaiblissement de la fréquentation des publics
- Articulation des différents niveaux de décision des politiques publiques

- Echange autour des plans de relance : évaluation et préconisations

Afin d'évaluer les plans de relance passés, il est demandé à la DRAC et à la Région d'apporter un maximum de données concernant les plans de relance passés.

Cet échange fait apparaître différents axes prioritaires pour le prochain plan de relance DRAC, qui pourront être discutés lors de la prochaine réunion du groupe (voir détail des prises de position p.7) :

- Orienter l'année 2022 sur un soutien à la recherche plutôt qu'à la production ou à la diffusion
- Travailler à un élargissement de la diffusion à d'autres lieux, sur d'autres territoires, auprès d'autres publics
- Soutenir en priorité le spectacle occasionnel, qui a été durement impacté par la crise
- Compenser la baisse de fréquentation du public qui engendre une baisse des recettes
- Soutenir l'émergence

- Modalités d'organisation du groupe

Il est décidé que les réunions se tiendront en présentiel une fois sur deux.

Le groupe se réunira toutes les 6 semaines.

Il est demandé que les réunions ne se tiennent pas systématiquement à Lyon.

DETAIL DES ECHANGES

Ouverture de la séance de travail par **Marjorie Glas** (chargée de mission COREPS), qui rappelle les thématiques, les enjeux et les méthodologies validés en plénière puis par le Comité de pilotage du COREPS du 22 octobre 2021. Un remerciement particulier est adressé aux élu.e.s pour leur participation aux travaux.

- Evaluation des différents plans de relance, préconisations pour un ajustement des aides 2022 et des critères de subventionnement (thème priorisé par le comité de pilotage)
- Articulation des différents niveaux de politiques publiques,
- Etablissement de préconisations pour une co-construction des politiques publiques
- Echanges autour des critères de subventionnement du secteur
- Accompagnement à l'éco-responsabilité, à l'égalité hommes/femmes

Il est proposé de faire un tour de table des participants, chacun revenant sur les dossiers à prioriser dans le cadre de ce groupe de travail.

Tour de table : présentation et attentes des organisations présentes

Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne) rappelle la situation d'urgence actuelle. De nombreuses annulations se font jour et rien ne semble anticipé et prévu. L'activité partielle n'est plus possible, et les annulations engendrent pour les artistes une perte financière totale. Il souligne par ailleurs l'absence de maintien des contrats de la part de nombreuses collectivités territoriales.

Il interroge également la prise en compte de l'activité partielle dans le calcul des indemnités chômage : pourquoi compte-t-on 5 heures au lieu de 12 ? La CGT demande enfin que l'on passe à l'allocation de professionnalisation et de solidarité pour les intermittents. Pierre-Marie Bommier souligne par ailleurs les difficultés rencontrées par les intermittents qui contractent le Covid à se déclarer en arrêt maladie. Toutes ces difficultés nécessitent d'être remontées urgemment au CNPS.

Il rappelle enfin les demandes de la CGT concernant l'emploi : la nécessité de développer les GIP Cafés culture et que la Région comme les collectivités territoriales abondent leur financement ; la réactivation des aides à l'emploi direct (financement des cachets de répétition, aide aux achats de spectacle, aides GUSO...).

Ophélie Declé (SAMPL CGT) insiste sur la nécessité qu'il y a à travailler à nouveau les critères de subventionnement et à renforcer les aides aux territoires ruraux. Il existe une trop grande disparité entre ruralité et territoire urbain. Elle ajoute qu'il y a urgence à activer le nouveau plan de relance.

Jérôme Savy (SFA CGT) appelle à faire de l'aide directe aux artistes sur le modèle du dispositif GIP Cafés culture. Il faut expérimenter à l'instar de ce qui se passe en région Bretagne autour des « lieux de proximité », mettre l'accent sur le local et la proximité pour réactiver la dynamique culturelle.

Laurent Van Kote (CFDT) dit partager les mêmes constats et préconisations que Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne). Il demande que le ministère de la Culture ait une vision plus claire et anticipe mieux les problèmes récurrents que rencontre le secteur. La CFDT demande un plan

de sauvetage du secteur susceptible de faire face à la précarité des artistes et à l'augmentation du nombre de malades qui provoque des annulations en cascade. Il demande également la prolongation de l'année blanche, la réactivation des aides FUSAP, GUSO et FONPEPS. Il appelle enfin à une meilleure articulation des différents échelons des politiques publiques et à repenser le lien Métropoles/territoires ruraux : un rééquilibrage est souhaité.

Ludivine Ducrot (SMA) insiste sur le caractère problématique de l'absence de possibilité d'activité partielle au vu de la multiplication des annulations. Elle interroge également la réaction à avoir face à la baisse de fréquentation des lieux de musiques actuelles. Elle exprime le sentiment, partagé par beaucoup d'acteurs, d'être pris en tenaille entre des décisions prises en interministériel (santé, emploi, culture, intérieur) et les réalités de travail du secteur. Elle demande enfin qui doit prendre la responsabilité des annulations de concerts ou de spectacle : dans les faits, la responsabilité retombe sur les épaules des lieux, qui sont soumis à des injonctions et des contraintes nombreuses. Cette crise repose enfin selon elle la question des financements des labels SMAC. Beaucoup de ressources propres sont demandées (bar...) mais la crise sanitaire (annulations, restrictions...) provoque l'effondrement de ces ressources. Il faudrait pouvoir bénéficier d'un système assurantiel. Or, personne n'est prêt à assurer. Elle demande à ce que le ministère accompagne sur ce sujet particulier. Elle termine enfin sa prise de parole en disant que le secteur va devoir repenser plus globalement son mode de fonctionnement car cette crise est désormais structurelle et pourrait bien nécessiter un ajustement des programmations tous les hivers.

Valère Bertrand (SYNAVI) précise que le SYNAVI représente les structures les plus fragiles du secteur, à savoir les compagnies. Il appelle à communiquer plus largement sur l'existence du COREPS auprès des élus et demande la sécurisation des financements COREPS de la part des élus, notamment les élus de la commission culture de la Région. Concernant le soutien aux équipes, le SYNAVI demande une transparence accrue des critères d'aide. Selon lui, certaines aides manquent de clarté (cf. fonds d'aide à la reprise). Comme d'autres membres du groupe avant lui, il demande ce qu'il en est des possibilités d'activité partielle dans le secteur et insiste sur le risque de faillite de nombreuses structures si rien n'est fait dans les semaines à venir. Il considère en outre que la crise climatique et le récent rapport du Shift Project amènent vers la définition de nouveaux critères d'aide qui devraient être collectivement discutés avant d'être mis en œuvre. Par ailleurs, le rapport récent de la Cour des comptes, qui demande de resserrer les financements du ministère de la Culture et d'éviter le saupoudrage, est selon lui inquiétant pour l'avenir du secteur.

Marine Berthet (France Festivals / Profedim) explique que Profedim représente la musique de patrimoine et de création portée par les indépendants (ensembles vocaux et instrumentaux). France Festivals représente près de 80 festivals de musique et de spectacle vivant. Elle fait un point sur la situation de crise et d'incertitude actuelle : annulations qui augmentent, diffusion EAC en panne. Cette incertitude est difficile à gérer dans la période actuelle de programmation pour les festivals. Il faut selon elle remettre en action des plans de relance et de sauvetage. Il est nécessaire de ne pas tout concentrer sur les aides à l'investissement ou aux projets mais d'aider de manière structurelle les porteurs de projets. Elle pointe enfin les temporalités problématiques des aides versées par le ministère de la culture dont la réponse arrive parfois après que l'événement a eu lieu.

Eva Duchamp (Groupe des 20) considère qu'il faut une meilleure articulation entre les différents acteurs pour rendre efficaces les plans de relance et les dispositifs d'aide. Il est également urgent de re-questionner la place et le rôle des publics dans les politiques publiques tandis qu'on observe un émiettement des publics, l'apparition de nouveaux usages, de nouvelles pratiques culturelles... Elle demande aussi comment aborder les changements de rythme entre des programmations d'hiver et celles d'été. Il faut aussi selon elle aborder l'idée de décroissance de l'offre. Elle note enfin les difficultés croissantes des collectivités territoriales à financer la culture et la nécessité de former les nouveaux élu.es aux enjeux des politiques publiques de la culture.

Josefa Gallardo (Groupe des 20) complète les propos d'Eva Duchamp et appelle à retravailler sur les critères de subventions aux compagnies, actuellement trop contraignants en termes de production et de diffusion.

Diane Loichot (Grand Bureau) appuie les propos tenus par Ludivine Ducrot du SMA. Elle appelle à prêter attention à travailler en prenant en compte l'ensemble de la filière (producteurs, disquaires, tourneurs, diffuseurs...), l'ensemble des esthétiques (jazz, musiques traditionnelles...) et l'ensemble des territoires (ruralité / urbain).

Christelle Morel (Fédération des arts de la rue) insiste sur les spécificités du fonctionnement en espace public : les temporalités et les actions sont différentes. Elle précise que la diffusion est de plus en plus complexe en raison des contraintes sécuritaire et sanitaire. Les coûts de sécurité sont devenus de plus en plus exponentiels et l'artistique devient la marge d'ajustement. Elle ajoute que certaines compagnies d'art de la rue n'ont pas eu de diffusion depuis plus d'un an et demi. Il faut aller vers d'autres lieux de diffusion. Il faut également des subventionnements spécifiques aux arts de la rue. Elle rejoint enfin les propos d'Eva Duchamp concernant la nécessité de travailler à une décroissance de l'offre.

Claire Hébert (Forces musicales) insiste sur le contexte actuel d'urgence. Elle partage les constats portés par les autres organisations. La complexité sanitaire est réelle : il y a de très nombreuses annulations. Les programmeurs sont frileux, mais les publics le sont également. L'impact du télétravail est aussi très fort dans le secteur dans le sens où il contribue probablement à démobiliser le public. Concernant l'aide au secteur musical, elle interroge la manière dont s'articulent les décisions entre le CNM et le ministère de la culture. Elle interroge enfin la répartition du budget au sein du ministère : comment l'Etat a-t-il pu mobiliser un budget aussi important sur le pass culture tandis que le budget consacré aux structures labellisées a très peu augmenté ?

Bertrand Petit (SYNDEAC) considère que ce groupe de travail pose des questions essentielles : la co-construction des politiques publiques, l'évaluation et la réactivation des plans d'aide, les critères de subventionnement, notamment à travers l'éco-conditionnalité des aides, la parité, la prévention des violences sexuelles... sont autant de sujets qui concernent le SYNDEAC. Il appelle en outre à une harmonisation des critères et à prévoir leur évaluation. Il considère que la crise a eu un impact fort sur les équipes salariées : souffrance au travail, sens du travail, reconversions, etc. Il demande

également à ce que soit posée la question des salaires. Une augmentation de la grille salariale minimum de la CCNEAC vient d'être signée le 8 décembre dans le cadre de l'accord NAO 2021. Face aux baisses de fréquentation et donc de trésorerie, comment les lieux peuvent-ils faire ? Il demande également à ce que la baisse de la fréquentation générale des lieux par le public soit abordée. Comment réagir ? Faut-il moins de créations ? Qu'en est-il des artistes et de l'emploi artistique ? Tous ces thèmes portés par le COREPS sont transversaux, il appelle à bien les articuler afin d'éviter les redondances dans les différents groupes de travail [ndlr : le comité de pilotage a en charge l'articulation des groupes de travail et le réajustement des périmètres de travail le cas échéant].

Ubavka Zaric (DRAC) considère qu'il faut articuler le niveau régional (COREPS) et le niveau national (CNPS). Des remontées des travaux du COREPS au ministère de la Culture sont nécessaires. Elle appelle également à une meilleure articulation des aides entre les différents niveaux de collectivités et à interroger les dynamiques rural / urbain. Elle explique que les retards dans les demandes d'aides sont dus à l'urgence dans lequel les process ont été enclenchés. Elle considère qu'il faudrait en effet réintroduire le temps long dans le travail artistique et en tenir compte dans les dispositifs d'aides.

Bastien Colas (DRAC) explique qu'une nouvelle circulaire est en cours de rédaction pour les COREPS. Des COREPS seront mis en place dans toutes les régions et un comité national des COREPS sera créé qui permettra une meilleure articulation entre le régional et le national.

Stéphane Frioux (France Urbaine) prend ensuite la parole. Il est nouvel élu. Il appelle à penser les articulations entre les métropoles et des territoires plus petits. L'équilibre territorial est en effet primordial. La transmission de la culture sous toutes ses formes reste un enjeu capital, qu'il s'agisse de médiation, d'EAC, du travail avec les associations. La crise vient par ailleurs réinterroger les critères d'aides. Pour les collectivités, une fois les grands équipements financés, il reste une marge de manœuvre très faible pour aider les équipes artistiques. Il faut sanctuariser les budgets culturels. Les élus sont là pour écouter, accompagner et aider aux financements des projets mais ce sont les professionnels qui sont le plus à même de dire là où ils ont besoin d'être aidés.

François Pouzadoux (Région Auvergne Rhône Alpes) explique que la Région traverse une période de re-construction de sa politique culturelle et de restructuration de ses services. C'est donc le bon moment pour faire part des attentes des acteurs et de nourrir la réflexion de la Région, tout en ayant bien conscience qu'elle ne pourra peut-être pas reprendre l'ensemble des propositions. Il explique également que la Région a des procédures longues dans l'élaboration de ses politiques, de la réflexion sur les dispositifs jusqu'au vote par l'assemblée et leur mise en œuvre. Il comprend que la crise interroge les critères de subvention habituellement utilisés. Mais il appelle à la prudence : dans un contexte budgétaire impacté par la crise, les évolutions doivent être envisagées à budget constant et tout élargissement ou création d'un dispositif ne pourra se faire qu'au détriment d'un autre.

Didier Gerardo (FNCC) est adjoint à la culture, à la vie associative et au patrimoine à la ville de Crolles, une commune d'environ 9000 habitants. Il assure de son intérêt pour suivre les travaux de ce groupe et s'en inspirer.

Dominique Decq-Caillet (FNCC) est nouvellement élue à la mairie de Dardilly. Leur envie est de faire autrement, de s'ouvrir à de nouveaux publics, d'investir de nouveaux lieux. Elle explique que des communes comme la sienne font face à beaucoup de difficultés, quant au financement des projets notamment.

Echange autour des plans de relance

Après ce tour de table, un dialogue autour des récents plans de relance s'enclenche.

Bastien Colas (DRAC) revient sur l'aide octroyée par l'Etat. L'Etat a mis 3,2 millions d'euros sur la table en 2021 sur le plan de relance. Il y aura un plan de relance en 2022 mais avec des moyens moindres. En 2021 l'aide à l'emploi artistique a été privilégiée. La DRAC a lancé un appel à projets pour des équipes qu'elle n'aidait pas. Elle a également soutenu l'association de paniers artistiques Ouvrir l'Horizon. Il demande si, en 2022, le groupe de travail identifie des priorités quant aux équipes ou personnes à aider. Il demande un avis sur le fléchage du prochain plan de relance. Faut-il aider la médiation, donner une aide face aux baisses de fréquentations, ou bien aller vers de nouveaux projets ? La DRAC a besoin des idées du groupe, d'établir des priorités. Les questions sont ouvertes mais il faudra harmoniser les critères.

Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne) considère que, pour répondre au mieux, il y a besoin de données chiffrées concernant le plan de relance 2021. Qui a été aidé, quels territoires, quelles formes d'emploi, quel type de salariat, quel type d'activité... ? Des artistes locaux ou les productions nationales ?

Bastien Colas (DRAC) répond qu'obtenir des données aussi précises nécessiterait une enquête. Néanmoins la DRAC s'engage à fournir les données existantes. Concernant la répartition territoriale, il peut d'ores et déjà dire que la DRAC a reçu plus de demandes émanant des grandes villes que des territoires ruraux.

Laurent Van Kote (CFDT) appelle à changer de braquet dans la manière d'aborder les plans de relance. Il faut davantage anticiper, ne pas faire que répondre aux urgences. Cette situation est en effet structurelle et non conjoncturelle. Il appelle par ailleurs à prendre en compte le secteur privé car beaucoup de propositions viennent de là et cela correspond à beaucoup d'emplois. Il insiste sur la nécessité d'anticiper les crises afin d'éviter les situations d'urgence. Il note par ailleurs que certaines structures ont été trop aidées et que des bénéficiaires importants ont pu se faire jour pour certains. Comment éviter cela par la suite ? Il faut aller vers plus de finesse dans les aides aux lieux.

François Pouzadoux (Région) répond que certaines demandes chiffrées demandent effectivement des enquêtes plus poussées. Il considère qu'il faudrait mieux évaluer les dispositifs d'aide et leur efficacité.

Valère Bertrand (SYNAVI) estime que les dossiers de demande d'aide sont révélateurs des critères posés. L'urgence reste selon lui les politiques de l'emploi. Il faut travailler à préserver les emplois dans le secteur. Nous sommes dans une mutation structurelle, sociétale. Il faut plus de finesse pour déceler ce qui est essentiel aux yeux de chacun. Il porte ici la voix du SCC (Anna Delaval, excusée) : pourquoi ne pas privilégier en 2022 la résidence artistique, la recherche, le temps long ? Il faut aller vers les différentes formes d'aides comme celles portées par Bercy pour les TPE. Mais des disparités existent puisque ces aides sont calculées sur le chiffre d'affaires. Il faut anticiper et préparer les années 2022, 2023, 2024 car les effets de la crise se feront sentir sur le long terme.

Bastien Colas (DRAC) répond à Laurent Van Kote en expliquant que certaines structures ont pu bénéficier d'aides importantes qui ont pu provoquer des excédents. La DRAC est vigilante à ce que l'argent soit réinvesti. Les excédents réalisés doivent être mis sur l'activité artistique et servir à financer l'emploi artistique. L'emploi reste la priorité mais nous faisons face à un excédent de spectacle. Que faire ?

Claire Hébert (Forces musicales) prend la parole pour poser le constat suivant : il y a en ce moment beaucoup plus de propositions que les autres années et cela se conjugue à une baisse de fréquentation. Il faut élargir la diffusion à de nouveaux lieux.

Christelle Morel (Fédération des arts de la rue) appelle à soutenir la diffusion vers de nouveaux lieux : lieux de résidence, lieux alternatifs, lieux relais sur les territoires ruraux...

Valère Bertrand (SYNAVI) partage cet avis. Il faut prendre des chemins buissonniers, conquérir de nouveaux territoires. Mais face aux manques de moyens, il faut sans cesse inventer.

Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne) insiste sur l'existence de types d'inégalités dans l'accès aux subventions : le territoire d'implantation et le type de public touché. Il demande si, au fond, l'argent public ne touche pas toujours les mêmes publics. Il faut pourtant compter sur les artistes ayant un ancrage local et qui mènent leurs actions sur des lieux de proximité (hôpitaux, maisons de retraite...). Il faut associer les artistes dans la définition des nouveaux critères d'aides. Il faut également communiquer beaucoup plus sur les aides existantes (FONPEPS...).

Eva Duchamp (Groupe des 20) considère qu'il faut demander concrètement qui a besoin d'argent en 2022 et où se situe la fragilité à court et moyen terme afin de savoir qui aider en priorité.

Bertrand Petit (Syndecac) rappelle que des problèmes vont se poser dès la saison 2022/23. Les lieux font face à des recettes de billetterie qui sont faibles et qui pourraient impacter la programmation. Les lieux parviendront-ils à diffuser toutes les propositions ?

Laurent Van Kote (CFDT) considère qu'il faut, à terme, évaluer les comportements des publics. Va-t-on vers de nouveaux usages ?

Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne) insiste sur le fait que c'est le spectacle occasionnel qui souffre le plus de la crise, et qu'il faudrait donc aider en priorité.

Valère Bertrand (SYNAVI) constate qu'il y a moins de difficultés sur les territoires ruraux, où le public est présent et où la baisse de fréquentation semble moins forte que dans les grandes villes. La société est devenue anxiogène, plus angoissée. La crise et ses effets sur le travail, la famille, les enfants, l'inquiétude qu'elle génère ont un impact sur les pratiques culturelles et artistiques des populations.

Marine Berthet (France festival / Profedim) demande s'il ne faudrait pas, pour recréer un lien avec les publics, repenser les modèles économiques de la culture. Il faut penser à une manière d'aider le risque.

Diane Loichot (Grand Bureau) constate un décalage dans les pratiques culturelles au sein des musiques actuelles. D'autres modes de consommation sont apparus. Des lieux ont été délaissés pour aller vers d'autres pratiques : free party... Il y a une difficulté pour les lieux à se réinventer en permanence. Les publics ont été déstabilisés et sont allés vers de nouveaux lieux, de nouvelles propositions. Elle signale la difficulté particulière des artistes émergents dans les musiques actuelles qui peinent à remplir les salles par rapport aux artistes reconnus. Elle pointe enfin le problème des premières parties, souvent imposées par les têtes d'affiche : cela se fait au détriment de la promotion des artistes locaux. Ce sujet était déjà existant avant la crise mais s'est renforcé avec le Covid.

Christelle Morel (Fédération des arts de la rue) indique que, quand ils ont lieu, les spectacles dans l'espace public trouvent leur public. Le problème réside dans les interdictions préfectorales. Elle ajoute que l'injonction au télétravail a bousculé les habitudes des populations et donc des pratiques culturelles. Il y a un besoin de soutien accru dans la diffusion des spectacles dans les festivals. Les coûts structurels sont de plus en plus forts (sécurité, dispositions sanitaires ...). L'artistique devient une valeur d'ajustement.

Organisation du groupe et proposition de calendrier

Marjorie Glas revient sur les souhaits des participants concernant la mise en œuvre, les thématiques, la régularité de ce groupe de travail.

Il est décidé que les réunions se tiendront en présentiel une fois sur deux.

Le groupe se réunira toutes les 6 semaines.

Il est demandé que les réunions ne se tiennent pas systématiquement à Lyon.